

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**Délibération n°2024.12.240**

**Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2025-2029**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 13 décembre 2024

**Secrétaire de Séance**: Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **16**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA.

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.240**

Rapporteur : Michel BUISSON

**SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER) 2025-2029**

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 11 : villes et communautés durables
- ODD 12 : consommation et production responsables

Avec un volume d'achats annuel de 70 millions d'euros HT, GrandAngoulême est assujettie à l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

En effet, l'article D.2111-3 du Code de la commande publique impose à 320 collectivités territoriales dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de 50 millions d'euros HT, soit près de 70 établissements publics de coopération intercommunale, d'adopter un SPASER afin de traduire leurs objectifs et engagements en termes de politique d'achat durable sur les volets environnementaux et sociaux.

Le SPASER est à la fois un document opérationnel et une feuille de route pour encourager les achats publics responsables intégrant des critères sociaux, environnementaux et économiques pour favoriser le développement durable et contribuer à des pratiques éthiques et responsables dans l'achat public.

Outre le fait de se conformer à la réglementation, l'adoption d'un SPASER témoigne d'une profonde volonté de renforcer et d'accentuer la politique d'achat responsable de la communauté d'agglomération. GrandAngoulême conçoit la commande publique comme un outil de l'action publique locale au service de la transition écologique.

Initiée, construite et élaborée de façon concertée et partagée, GrandAngoulême a privilégié une démarche participative et collaborative de construction du SPASER afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes, en s'appuyant sur les compétences du cabinet de conseil VISIATIV OPERATIONS & PROCUREMENT.

Le SPASER a été conçu dans une culture commune de l'achat public responsable au sein de l'agglomération afin de disposer notamment d'un plan stratégique d'achats partagé avec ses 38 communes membres dans le cadre de la création d'une centrale d'achats intercommunale.

De même, au-delà de son administration et de ses élus, GrandAngoulême a également associé à la construction du SPASER les partenaires du territoire (Adapei 16, Association Régie Urbaine [ARU], Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment [CAPEB], Chambre de Commerce et d'Industrie [CCI], Centre des Jeunes Dirigeants [CJD],

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

Chambre d'agriculture de la Charente, Chambre de métiers et de l'artisanat [CMA] Charente, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises [CPME] 16, Croix-Rouge, Fédération française du bâtiment [FFB], Insertion par l'Activité Économique [INAE] Nouvelle-Aquitaine, Union Patronale [UP]-MEDEF, etc.).

Ainsi, ce sont plus de 50 personnes qui ont participé à l'élaboration du SPASER.

Créé par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le SPASER s'inscrit plus largement dans les objectifs du Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 :

- D'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ;
- D'ici 2025, 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.

De même, la commande publique est accompagnée dans la transition écologique par un corpus législatif et réglementaire dense, notamment la loi dite « EGalim » fixant à 50% la part de produits durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, la loi dite « AGECE » qui fixe des obligations d'acquisition de biens issus du réemploi et de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, la loi dite « ASAP » qui assouplit le dispositif de réservation des marchés publics ou encore la loi dite « Climat et Résilience », qui impose aux acheteurs publics de prendre en compte les considérations liées aux aspects environnementaux et sociaux.

Par ailleurs, ces lois sont complétées par des plans gouvernementaux qui, depuis 2015, comprennent des mesures en faveur du déploiement d'une commande publique responsable, sociale et vertueuse (Plan climat en juillet 2017, Plan biodiversité en juillet 2018) ainsi que différentes feuilles de route (Feuille de route économie circulaire en février 2018, Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée en novembre 2018 et pacte de croissance Economie sociale et solidaire en novembre 2019, Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique en septembre 2019, le « Cap vers l'entreprise inclusive » pour les entreprises adaptées).

Outre les enjeux environnementaux, la commande publique constitue également un outil de promotion de pratiques sociales responsables, d'inclusion sociale et de lutte contre le chômage, au regard notamment des difficultés sociales et économiques qui se sont fortement accrues lors de la période post-covid ou bien encore en raison du contexte inflationniste.

Tous ces textes environnementaux et sociaux incitent donc les acteurs publics à s'orienter vers une commande publique plus exemplaire.

Par ailleurs, GrandAngoulême s'est doté d'outils de planification pour la transition écologique visant à l'atteinte des objectifs suivants :

- A l'échelle du territoire dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial :
  - Réduire de 30% les consommations d'énergie finale en 2030 et de 50% en 2050 par rapport à 2010 ;
  - Produire 1 083 GWh d'énergie renouvelable en 2030 soit 34 % des objectifs de consommation, et 2 013 Gwh en 2050 soit 94 % des objectifs de consommation (hors biocarburants) ;
  - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 63% en 2030 et de 90 % en 2050 par rapport à 2010 sachant qu'entre 2010 et 2019, les émissions locales ont baissé de 42% (notamment du fait de la fermeture d'une industrie) ;
  - Multiplier par 2,6 la capacité de séquestration annuelle de carbone du territoire afin de stocker annuellement 134,5 ktCO<sub>2</sub>e par an d'ici 2050 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

- Préparer le territoire aux conséquences du changement climatique en s'appuyant sur une trajectoire de réchauffement de référence de +4°C en France hexagonale d'ici à 2100 par rapport à la période préindustrielle conformément au Plan national d'adaptation au changement climatique [PNACC] 3.
- A l'échelle de l'EPCI, dans le cadre du Bilan des gaz à effet de serre et du Plan de transition interne :
  - L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est de -35% en 2030 par rapport à 2021. Sur l'année 2021, le bilan des émissions GES de GrandAngoulême s'élevait à 29 900 tCO<sub>2</sub>e soit environ 3,4% des émissions du territoire ;
  - Le plan de transition élaboré avec les services de GrandAngoulême a permis d'identifier 41 actions pour s'engager sur la trajectoire 2030 avec notamment la mise en œuvre du SPASER : en ciblant des clauses environnementales pour 100% des marchés, le gain GES attendu en 2030 pourrait être de 765 teqCO<sub>2</sub>.

A partir de 2025, la communauté d'agglomération s'inscrit également dans la démarche de labellisation de l'ADEME « Territoire Engagé Transition Ecologique » sur les deux volets Climat et Economie Circulaire. Le label est le gage de l'engagement de l'agglomération dans sa transition écologique et de sa volonté d'être dans une démarche d'amélioration continue.

Par conséquent, GrandAngoulême se dote d'un SPASER pour guider et organiser afin de mettre en œuvre sa feuille de route stratégique d'achats responsables pour la période 2025-2029. Celui-ci s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1. Structurer une démarche d'achat responsable**
  - Chantier 0 : Fixer des objectifs et créer une culture commune de l'achat responsable
  - Chantier 1 : Structurer le processus d'achat responsable
  - Chantier 2 : Co-construire l'acte d'achat responsable avec les services, les entreprises et les partenaires
  - Chantier 3 : Stimuler les innovations sociales, technologiques ou organisationnelles les plus pertinentes
- **Axe 2. Utiliser la commande publique pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et les consommations énergétiques**
  - Chantier 4 : Réduire les consommations énergétiques et l'impact carbone des achats publics dans le bâtiment et l'aménagement
  - Chantier 5 : Développer la sobriété numérique
  - Chantier 6 : Développer l'approvisionnement alimentaire local et/ou issu de l'agriculture biologique
  - Chantier 7 : Réduire l'impact carbone des déplacements
- **Axe 3. Réduire l'impact des achats sur la nature, la biodiversité et la santé**
  - Chantier 8 : Economiser et préserver les ressources en eau
  - Chantier 9 : Réduire les impacts écologiques, sociaux et sanitaires induits par les achats de la collectivité
  - Chantier 10 : Développer l'économie circulaire
- **Axe 4. Développer l'inclusion dans les marchés**
  - Chantier 11 : Renforcer les actions en faveur de l'emploi
  - Chantier 12 : Développer des mesures en faveur de l'égalité femme/homme
  - Chantier 13 : Développer les marchés réservés et les relations avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Toujours dans une démarche collective et responsable, GrandAngoulême souhaite mettre en place une instance de gouvernance du SPASER. Ainsi, un comité de pilotage sera constitué, composé d'élus, de directions opérationnelles et de fonctions supports et se réunira une fois par an. La réunion de ce comité permettra de valider le ciblage des dossiers à forts

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

enjeux, définir les stratégies d'achats, évaluer la mise en œuvre du SPASER et également, identifier les pistes d'amélioration.

Pour que ce schéma participe pleinement à la transition écologique et soit un véritable outil d'application de la stratégie d'achat responsable, des indicateurs de suivi ont été identifiés pour chaque chantier. Ils feront l'objet d'un suivi régulier et permettront d'alimenter le comité de pilotage ainsi que les échanges avec les partenaires institutionnels et économiques.

Le document constituant le SPASER 2025-2029 est annexé à la présente délibération.

**Ceci exposé, je vous propose :**

**D'APPROUVER** le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour la période 2025-2029 permettant d'en fixer les objectifs et les modalités pour les atteindre et de donner de la visibilité aux opérateurs économiques et partenaires sur les engagements de GrandAngoulême en matière d'achat responsable.

<p><b>Pour : 75</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024  
Publication : 24/12/2024



Schéma de Promotion des Achats Socialement  
et Ecologiquement Responsables

Edito de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 2 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>I. UN SPASER CONTRIBUANT A LA DEMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES DE GRANDANGOULEME</b> .....	<b>4</b>
A. LA CONTINUITE DES ENGAGEMENTS DE GRANDANGOULEME DANS SA DEMARCHE DE TRANSITION ECOLOGIQUE .....	4
B. LA COMMANDE PUBLIQUE, COMME LEVIER DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	5
<b>II. UN SPASER CONSTRUIT DANS UNE DEMARCHE COLLABORATIVE</b> .....	<b>8</b>
A. UNE CONSTRUCTION PORTEE ET PILOTEE.....	8
B. UNE CONSTRUCTION CONCERTEE ET PARTAGEE .....	9
<b>III. 4 AXES ET 14 CHANTIERS POUR LA SPASER DE GRANDANGOULEME</b> .....	<b>9</b>
Axe 1. Structurer une démarche d'achat responsable.....	9
Axe 2. Utiliser la commande publique pour réduire les émissions de CO2 et les consommations énergétiques .....	17
Axe 3. Réduire l'impact des achats sur la nature, la biodiversité et la santé.....	24
Axe 4. Développer l'inclusion dans les marchés .....	28
<b>IV. UN SPASER SUIVI</b> .....	<b>34</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 3 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

# I. UN SPASER CONTRIBUANT A LA DEMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES DE GRANDANGOULEME

## A. LA CONTINUITE DES ENGAGEMENTS DE GRANDANGOULEME DANS SA DEMARCHE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Depuis 2007, la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême s'inscrit dans une démarche volontariste en termes de transition écologique.

En effet, depuis l'adoption de son premier Contrat Local d'initiative Climat (2007-2011), GrandAngoulême mène **une animation territoriale de la lutte contre les changements climatiques** par des politiques contractuelles avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME. Plus largement, la Communauté d'Agglomération poursuit **des actions en accentuant ses politiques publiques en faveur d'un territoire adapté aux évolutions climatiques et sociétales**.

Cette démarche s'illustre par l'adoption du **Projet d'Agglomération du territoire de GrandAngoulême**, « *GrandAngoulême, vers 2030* », qui dresse les priorités de l'action publique de l'agglomération pour les années à venir :

- Le développement économique ;
- La transition écologique et énergétique ;
- La cohésion sociale et territoriale.

Le Projet d'Agglomération définit le **socle d'une nouvelle dynamique collective** et se fonde sur les atouts du territoire. Ce projet de territoire résulte d'une démarche volontaire et commune, fruit d'une coopération entre les maires, les élus, les partenaires institutionnels et les représentants de la société civile.

Il constitue un véritable document d'orientation et de référence en matière de transition écologique pour mieux orienter les politiques locales, notamment :

- Le **PLUI**<sup>1</sup> valant Plan de mobilité dont l'approbation est prévue en février 2026.
- Le **SCoT**<sup>2</sup> valant Plan Climat Air Energie territorial arrêté en conseil communautaire du 19 septembre 2024 qui définit :
  - la stratégie climatique et énergétique pour le territoire à horizons 2030 et 2050
  - le plan d'actions 2025-2031 qui doit permettre d'atteindre les objectifs fixés.
- La **Stratégie biodiversité intercommunale** (2023-2028) déclinée par 25 fiches actions, venant fixer une trajectoire commune et à coordonner les 25 actions en faveur de la biodiversité dans l'ensemble des politiques intercommunales.
- La **Feuille de route communautaire** pour la transition écologique de mai 2023 exprimant les 4 ambitions de GrandAngoulême :
  - Ambition 1 : Réaliser la transition bas-carbone du territoire ;
  - Ambition 2 : Préserver et régénérer le vivant ;
  - Ambition 3 : Protéger et assurer une gestion durable de l'eau ;
  - Ambition 4 : Renforcer l'exemplarité de GrandAngoulême.

<sup>1</sup> Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

<sup>2</sup> Schéma de Cohérence Territoriale

- Le **Plan de transition interne** qui fixe une trajectoire de réduction des émissions de -35% en 2030 et qui compte 41 actions à mettre en œuvre sur la période 2024- 2026.
- La **Charte intercommunale de Logistique Urbaine Durable** formalisant 17 actions au service d'une logistique performante d'une part économique, serviciel et environnemental.
- Le **Projet Agricole et Alimentaire Territorial Durable** (PAATD) contribuant à réunir les acteurs du territoire autour de trois objectifs en matière d'approvisionnement local, de restauration collective et d'éducation.

Il est également important de noter, que par un arrêté préfectoral de mars 2024, Grand Angoulême détient désormais la compétence création, exploitation et d'entretien des réseaux de chaleur. L'exercice de la compétence nécessite d'élaborer un **Schéma directeur des réseaux de chaleur** sur les 20 prochaines années.

En transposant les objectifs cibles de ces documents à la commande publique, le SPASER consacre l'achat public comme un **instrument transversal de mise en œuvre des politiques publiques**. En effet, la formalisation de ce SPASER concrétise la volonté de **mettre en cohérence les démarches d'achats responsables et vertueuses de GrandAngoulême** et contribue à l'engagement du territoire en faveur de la transition écologique.

## B. LA COMMANDE PUBLIQUE, COMME LEVIER DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Avec un volume d'achats annuel de **70 millions d'euros**, GrandAngoulême est assujettie à l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Cette disposition du Code de la Commande Publique<sup>3</sup> impose à 320 collectivités territoriales dont les **dépenses annuelles s'élèvent à plus de 50 millions d'euros HT**, soit près de 70 établissements publics de coopération intercommunale, d'adopter un SPASER afin de traduire leurs objectifs et engagements en termes de politique achat durable sur les volets environnementaux et sociaux.

Le SPASER est à la fois un **document opérationnel** et une **feuille de route pour encourager les achats publics responsables** intégrant des critères sociaux, environnementaux et économiques pour favoriser le développement durable et de contribuer à des pratiques éthiques et responsables dans l'achat public.

Outre le fait de se conformer à la réglementation, l'adoption d'un SPASER témoigne d'une **profonde volonté de renforcer et d'accentuer la politique d'achat responsable** de la Communauté d'Agglomération.

GrandAngoulême conçoit la commande publique comme un **outil de l'action publique locale au service de la transition écologique**.

Créé par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le SPASER s'inscrit plus largement dans les objectifs du Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025 :

- D'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

<sup>3</sup> Article L2111-3 du Code de la Commande Publique

- D'ici 2025, 30% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.

C'est par un **corpus législatif et réglementaire dense** que la commande publique a pu se montrer comme un levier de la transition écologique :

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte dite « **Loi TEPCV** » comportant un ensemble de mesures pour adapter un modèle énergétique plus durable ;
- Loi pour l'équilibre des relations commerciale dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable dite « **Loi EGalim** » dont sa principale mesure fixe à 50% de la part de produits durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective ;
- Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire dite « **Loi AGECE** » qui fixe les seuils d'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi et de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées ;
- Loi d'accélération et de simplification de l'action publique dite « **Loi ASAP** » qui assouplit le dispositif de réservation des marchés publics ;
- **Loi « Energie-Climat »** qui porte notamment sur la sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables avec une réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles – par rapport à 2012 – d'ici 2030 ;
- Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « **Loi Climat et Résilience** », qui impose aux acheteurs publics de prendre en compte les considérations liées aux aspects environnementaux et sociaux ;
- **Loi « Industrie verte »**, qui intègre de nouvelles dispositions visant renforcer la prise en compte des critères environnementaux dans la commande publique

Par ailleurs, ces lois sont complétées par des plans gouvernementaux qui, depuis 2015, comprennent des mesures en faveur du déploiement d'une commande publique responsable, sociale et vertueuse (Plan climat en juillet 2017, Plan biodiversité en juillet 2018) ainsi que différentes feuilles de route (Feuille de route économie circulaire en février 2018, Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée en novembre 2018 et pacte de croissance Economie sociale et solidaire en novembre 2019, Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique en septembre 2019, le « Cap vers l'entreprise inclusive » pour les entreprises adaptées).

Outre les enjeux environnementaux, la commande publique constitue également un **outil de promotion de pratiques sociales responsables, d'inclusion sociale et de lutte contre le chômage**, au regard notamment des difficultés sociales et économiques qui se sont fortement accrues lors de la période post-Covid ou bien encore par ce contexte inflationniste.

Tous ces textes environnementaux et sociaux incitent donc les acteurs publics à s'orienter vers une commande publique plus exemplaire.

GrandAngoulême se dote d'un SPASER pour guider et organiser pour la mise en œuvre de sa feuille route stratégique d'achats responsables pour la **période 2024-2028**.

Concrètement, la mise en œuvre de cette feuille de route devra contribuer à l'atteinte des objectifs suivants

Réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

- A l'échelle du territoire de GrandAngoulême – dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial :
  - **Réduire de 30% les consommations d'énergie finale en 2030 et de 50% en 2050** par rapport à 2010. Cet objectif global se traduit par des objectifs sectoriels comme :
    - Réduire les consommations dans le tertiaire public et privé de - 32% en 2030 et de - 48% en 2050 par rapport à 2010. Cette baisse doit notamment être portée par l'application du décret tertiaire, la sortie du fioul et une baisse importante des consommations de gaz naturel, la construction des nouveaux bâtiments au niveau BBC à minima (RE 2020) et une réflexion sur les usages des locaux.
    - Réduire les consommations liées à la mobilité des personnes de -22% en 2030 et de -77% en 2050 par rapport à 2010. Cette baisse doit être portée par la réduction de la part modale de la voiture individuelle, une augmentation du taux d'occupation des véhicules et le verdissement du parc automobile (électrification).
  - **Produire 1 083 GWh d'énergie renouvelable en 2030 soit 34 % des objectifs de consommation, et 2013 GWh en 2050 soit 94 % des objectifs de consommation** (hors biocarburants). Cet objectif global se traduit par des objectifs par filière énergétique dont :
    - Solaire photovoltaïque : 450 GWh de production en 2030, sachant qu'une production de 60 GWh était déjà réalisée en 2022. Cet objectif s'appuie en partie sur la mobilisation de 25% des surfaces de toitures des 1500 bâtiments du territoire concernés par le périmètre de la loi APER prévoyant la solarisation des bâtiments non résidentiels de plus de 500m<sup>2</sup> de surface au sol d'ici 2028 (soit 80 GWh).
  - **Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 63% en 2030 et de 90 % en 2050 par rapport à 2010** sachant qu'entre 2010 et 2019, les émissions locales ont baissé de 42% (dû à la fermeture d'une industrie).
  - **Multiplier par 2.6 la capacité de séquestration annuelle de carbone du territoire** afin de stocker annuellement 134,5 ktCO<sub>2</sub>e par an d'ici 2050. Cet objectif implique notamment de :
    - Développer l'usage de matériaux biosourcés
    - Structurer une filière bois durable
    - Massifier les pratiques agricoles favorables au stockage de carbone
  - **Préparer le territoire aux conséquences du changement climatique** en s'appuyant sur une trajectoire de réchauffement de référence de +4°C en France hexagonale d'ici à 2100 par rapport à la période pré-industrielle conformément au PNACC 3. La stratégie de GrandAngoulême repose entre autres sur les objectifs suivants :
    - **Diminuer les prélèvements en eau de 10% d'ici 2030**, conformément au plan Eau et trouver un nouvel équilibre entre les usages et les ressources en eau disponibles sur le territoire.
    - **Développer l'agroécologie et les solutions fondées sur la nature.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024  
Publication : 24/12/2024

- A l'échelle de l'EPCI – dans le cadre du Bilan des gaz à effet de serre et du Plan de transition interne :
  - **L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est de -35% en 2030 par rapport à 2021.**
  - Sur l'année 2021, le bilan des émissions GES de GrandAngoulême s'élevait à 29 900 tCO<sub>2</sub>e soit environ 3,4% des émissions du territoire. Les trois premiers postes d'émissions étant :
    - Les activités de transport (collecte des déchets et transport collectif) dues à la consommation de carburants fossiles
    - Les achats de GrandAngoulême, correspondant aux intrants et aux immobilisations
    - Les financements externes : adhésions à des organismes et subventions accordées
  - Le plan de transition élaboré avec les services de GrandAngoulême a permis d'identifier 41 actions pour s'engager sur la trajectoire 2030 dont quatre actions majeures :
    - Remplacement de la chaudière gaz de Nautilus par une chaufferie biomasse
    - Renouvellement du parc de transports collectifs
    - Passage aux huiles végétales hydrotraitées (HVO) pour le parc de véhicules diesel (GA et STGA)
    - **Mise en œuvre du SPASER : en ciblant des clauses environnementales pour 100% des marchés, le gain GES attendu en 2030 pourrait être de 765 teqCO<sub>2</sub>**

A partir de 2025, la Communauté d'Agglomération s'inscrit également dans la **démarche de labellisation de l'ADEME « Territoire Engagé Transition Ecologique »** sur les deux volets Climat et Economie Circulaire. Le label est le gage de l'engagement de l'Agglomération dans sa transition écologique et de sa volonté d'être dans une démarche d'amélioration continue.

## II. UN SPAPER CONSTRUIT DANS UNE DEMARCHE COLLABORATIVE

### A. UNE CONSTRUCTION PORTEE ET PILOTEE

Pour assurer le succès et la réalisation efficace du SPASER, l'ensemble de la démarche a été portée par deux instances de gouvernance et de suivi, réunissant élus, directions opérationnelles et fonctions supports :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024  
Publication : 24/12/2024

- Un **comité technique – COTECH** - pour assurer un suivi opérationnel du projet et la préparation des COFIL et qui s'est réuni 1 fois par trimestre ;
- Un **comité de pilotage – COPIL** – pour valider les orientations du SPASER et sa mise en œuvre.

La construction du schéma s'est faite en trois temps :

1. L'élaboration d'un diagnostic pour identifier les acquis de l'Agglomération et échanges avec les équipes pour connaître les pratiques ;
2. La réalisation d'un benchmark pour identifier d'autres pratiques et opportunités dans les schémas et, en positionnant l'Agglomération au regard d'avancement de ses pairs ;
3. La définition du périmètre du schéma prenant en compte les actions existantes et intégrant de nouveaux objectifs en lien avec les projets du mandat.

## B. UNE CONSTRUCTION CONCERTÉE ET PARTAGÉE

Initiée, construite et élaborée de façon concertée et partagée, l'Agglomération a privilégié une démarche participative et collaborative de construction du SPASER afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes.

Ainsi, au-delà de son administration et ses élus, GrandAngoulême a également associé les partenaires du territoire (Adapei 16, ARU, CAPEB, CCI, CDJ, Chambre d'agriculture de la Charente, CMA Charente, CPME 16, Croix-Rouge, FFB, INAE Nouvelle-Aquitaine, UP-MEDEF, ...) à la construction du SPASER.

Par ailleurs, le SPASER a été conçu dans une culture commune de l'achat public responsable au sein de l'Agglomération afin de disposer notamment d'un **plan stratégique d'achats partagé avec ses 38 communes membres dans le cadre de la création d'une centrale d'achats intercommunale**.

Ainsi, ce sont plus de **50 personnes** qui ont participé à l'élaboration du SPASER, articulé autour de 4 axes :

1. Structurer une démarche d'achat responsable ;
2. Utiliser la commande publique pour réduire les émissions de CO2 et les consommations énergétiques ;
3. Réduire l'impact des achats sur la nature, la biodiversité et la santé ;
4. Développer l'inclusion dans les marchés.

Le SPASER se fonde sur ces **4 axes qui se déclinent en 14 chantiers**.

## III. 4 AXES ET 14 CHANTIERS POUR LA SPASER DE GRANDANGOULEME

### AXE 1. STRUCTURER UNE DEMARCHE D'ACHAT RESPONSABLE

#### **CHANTIER 0 : FIXER DES OBJECTIFS ET CREER UNE CULTURE COMMUNE DE L'ACHAT RESPONSABLE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

L'objectif premier du SPASER est de proposer **un cadre commun de l'achat responsable** qui se traduit par le renforcement de **la transversalité des dépenses d'achats et des pratiques achats** au sein de la Communauté d'Agglomération.

La mise en place d'un processus d'achat responsable suppose la mobilisation de tous afin d'intégrer et fédérer l'ensemble des acteurs participant à celui-ci. Ainsi, cela nécessite **un accompagnement fort, une sensibilisation et une communication constante** à destination des partenaires internes et externes pour mettre en œuvre une culture commune de l'achat responsable.

- L'accompagnement se traduit par **le renforcement des outils** à disposition des agents, en créant **un référentiel de l'achat responsable**. Ce cadre de référence guide les agents dans l'élaboration d'un processus d'achats durables, en proposant des clauses et des critères adaptés par famille et domaine d'achat afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, en lien avec le marché concerné.
- La sensibilisation passe par **la formation des agents** aux bonnes pratiques d'achats notamment, au moyen d'**un plan de formation** construit de la manière suivante :
  - des modules de formations dédiés aux thématiques d'achats responsables ;
  - des ateliers de travail dédiés à la mise en œuvre opérationnelle du SPASER.
- La définition et mise en œuvre d'un **plan de communication** afin d'accroître la **visibilité du SPASER**, en interne et externe et faciliter son appropriation.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Instaurer une culture collective autour des pratiques d'achat responsable</b>
<b>ACTIONS</b>	<p>Créer <b>un référentiel de l'achat responsable</b> par famille et domaine d'achat, s'appuyant sur les labels de qualité environnementale et sociale</p> <p><b>Former l'ensemble des agents</b> aux achats responsables, réinterroger les besoins et les pratiques d'achats</p> <p>Mener <b>des actions d'informations</b> pour promouvoir la mise en place du SPASER, son niveau de réalisation et ses prochaines étapes</p> <p>Communiquer <b>les objectifs du SPASER aux acteurs directs et indirects</b> (agents, élus, communes membres, opérateurs économiques, ...)</p> <p>Intégrer les objectifs du SPASER au niveau de <b>la centrale d'achat communautaire – GrAP -</b></p>
<b>PILOTE</b>	Directions de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre d'agents formés sur les achats responsables et durables, aux enjeux et outils du SPASER</p> <p>Cible : 100% des agents concernés sont formés à horizon 2026 (niveau débutant)</p>

## **CHANTIER 1 : STRUCTURER LE PROCESSUS D'ACHAT RESPONSABLE**

La réussite du SPASER repose nécessairement par la mise en place d'un processus d'achat responsable, en particulier pour garantir une définition claire et précise du besoin.

Ainsi, tout l'enjeu est de mettre en place **une réflexion systématique en amont du lancement des consultations** afin de questionner les besoins, les pratiques et identifier de nouveaux leviers en faveur de la transition écologique et sociale, ce qui nécessite une plus forte anticipation de l'acte d'achat.

C'est pourquoi, l'élaboration d'un processus achat responsable implique **l'analyse de la programmation annuelle des achats**, dans l'optique d'intégrer des considérations environnementales, économiques et sociales dans les consultations à venir.

Cette démarche mobilise **trois expertises** (achat/commande publique, environnement et social) dans la préparation et réalisation des achats. Elle permet de **renforcer le travail d'équipe dès la définition des besoins** en profitant également de la mutualisation de la fonction achat à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Dans ce cadre, il est essentiel d'intégrer la notion d'**achats circulaires**, encourageant chaque service prescripteur à s'interroger sur la durabilité et la circularité des biens et services qu'ils envisagent d'acquérir. La réutilisation, la réparation, le recyclable et l'utilisation de matières premières renouvelables sont désormais des éléments pris en considération dans l'élaboration de leur stratégie d'achat.

Enfin, la coordination de la politique achat de l'agglomération et en particulier, la bonne mise en œuvre et le suivi du SPASER se traduit par la mise en place d'**une gouvernance « Achat Responsable » dédiée à son pilotage**. Cette gouvernance veille ce que les principes d'achats responsables, durables et circulaires soient intégrés dans chaque étape du processus.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Inscrire les achats responsables dans un processus clair, anticipé et structuré</b>
<b>ACTIONS</b>	<p>Adapter le processus achat pour intégrer <b>les enjeux socio-environnementaux</b> notamment en mettant en place un <b>questionnement</b> à suivre au stade de la définition des besoins (« sous forme de check list ») et un cadre de réponse sociale et environnementale lors de la passation</p> <p>Revue de <b>la programmation annuelle des prévisions d'achats</b> après le vote du budget</p> <p>Formaliser <b>les stratégies d'achat avant publication</b> des consultations</p> <p>Créer <b>une gouvernance dédiée « Achat Responsable » au SPASER</b> (politique achat au sens large)</p> <p>Constituer <b>un comité technique</b> faisant un lien entre les différents dispositifs et documents mis en place par GrandAngoulême : Plan Climat Air Energie Territorial /Plan de Transition interne, Plan Agricole et Alimentaire Territorial, Stratégie Biodiversité, etc.</p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	% de marchés déployant un processus achat responsable / % total de marchés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 12 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 2 : CO-CONSTRUIRE L'ACTE D'ACHAT RESPONSABLE AVEC LES SERVICES, LES ENTREPRISES ET LES PARTENAIRES**

Pour bénéficier d'achats efficaces, responsables et vertueux pour le territoire angoumois, GrandAngoulême souhaite s'appuyer sur ses fournisseurs et plus généralement sur les opérateurs économiques pour atteindre ses objectifs de performance et de durabilité.

Pour renforcer l'attractivité des consultations, l'Agglomération souhaite développer les échanges auprès des opérateurs économiques en :

- systématisant le **sourcing** pour les dossiers à enjeux et le développer pour les autres consultations, en intégrant des questions sur la prise en compte du développement durable par l'entreprise ;
- améliorant la visibilité donnée aux opérateurs économiques quant au potentiel de développement par les contrats de la collectivité et augmenter l'attractivité des consultations.

Pour compléter ces contacts directs et diffuser plus largement ses messages, GrandAngoulême souhaite travailler plus étroitement avec les organisations professionnelles et têtes de réseau (communication, sensibilisation, partage d'informations, ...).

Pour faciliter l'accès des entreprises aux consultations, l'Agglomération met en œuvre 3 principales mesures :

- La **communication des intentions d'achat** lors d'une campagne d'information annuelle auprès des opérateurs économiques ;
- Des **actions de simplification**, en priorité des dossiers de consultation et demandes formulées aux candidats (pièces de candidatures, cadre de réponse technique, ...) ;
- L'**adaptation de l'allotissement** en fonction de la réalité économique et des fournisseurs (après la réalisation d'analyses de marchés).

Enfin, il s'agit de **développer la relation fournisseurs en exécution des marchés** : clause de réexamen, clause de révision de prix annuelle semestrielle, mensuelle selon l'objet du marché.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Construire des collaborations durables avec les parties prenantes pour créer un processus d'achat responsable et efficace</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>Former les services pour structurer et développer les démarches de sourcing</b> <b>Développer les collaborations avec les organisations professionnelles</b> (rencontres avec les fédérations et chambres consulaires, entreprises suivies par le Technopôle, etc.) <b>Faciliter l'accès des entreprises aux consultations</b> en simplifiant notamment les documents de consultation, notamment en généralisant l'usage de cadres de réponse technique, sociale et environnementale <b>Améliorer la performance achat en cours d'exécution des marchés</b> (évaluation des fournisseurs)
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	% marchés ayant fait l'objet d'un sourcing / % total des marchés % marchés programmés / % total des marchés (taux de réalisation)

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 14 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

### **CHANTIER 3 : STIMULER LES INNOVATIONS SOCIALES, TECHNOLOGIQUES OU ORGANISATIONNELLES LES PLUS PERTINENTES**

Dans l'objectif de bénéficier des dernières innovations et **stimuler le développement de solutions novatrices** sur son territoire, GrandAngoulême souhaite créer **un écosystème favorable à l'innovation** par l'intermédiaire de la commande publique.

Pour des commandes pouvant atteindre jusqu'à 100 k€ H.T, GrandAngoulême pourra mobiliser des entreprises innovantes de gré à gré et valoriser l'entrepreneuriat, notamment local.

Dans cette démarche, GrandAngoulême est **un lieu d'accueil de start-up et d'entreprises innovantes**, par le **Technoparc « Krysalide »**, qui regroupe à la fois des locaux d'accueil et d'échange, des bureaux et des laboratoires d'essais avec des ateliers de montages divers.

Ainsi, GrandAngoulême poursuit l'ambition de faire appel aux compétences et savoir-faire de son territoire en matière d'innovation par la commande publique, afin de mettre l'innovation locale au service des transitions :

- énergétique – en contribuant à la transformation du système énergétique (énergies renouvelables)
- écologique - en préservant l'environnement et luttant contre le changement climatique (agriculture durable, produits écolabellisés, ...)
- économique – en encourageant les filières économiques durables (économie circulaire)
- sociale – en incitant les considérations sociales dans les contrats publics
- numérique – en maîtrisant le patrimoine numérique

En effet, la prise en compte de l'innovation dans les marchés publics constitue **un nouvel axe majeur de progrès**, qui répond à une double logique : **amélioration continue des services publics et optimisation des dépenses**.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Dynamiser l'achat public innovant en favorisant le développement de solutions novatrices sur le territoire</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>Former les services pour :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Inciter le recours à des marchés innovants</li><li>○ Encourager le recours à la négociation et aux variantes afin de stimuler les offres alternatives</li></ul> <b>Maintenir une veille et utiliser des outils de veille et collecter des retours d'expérience</b> par le biais du benchmark <b>S'appuyer sur la Technopole pour faire connaître aux services les startups</b> du territoire (rencontres, revues de projet, ...)
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'acteurs de l'innovation titulaire d'un marché Nombre de rencontres organisées avec les acteurs de l'innovation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 16 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## AXE 2. UTILISER LA COMMANDE PUBLIQUE POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE CO2 ET LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

### CHANTIER 4 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET L'IMPACT CARBONE DES ACHATS PUBLICS DANS LE BATIMENT ET L'AMENAGEMENT

La Communauté d'Agglomération est investie dans **une démarche proactive favorisant la transformation des modes de consommation** et s'attache à développer un **acte d'achat minimisant les impacts sur l'environnement**.

Dans le cadre de son Plan de Transition Interne, GrandAngoulême vise d'ici 2030 une maîtrise des consommations énergétiques de ses bâtiments. Engagée dans **le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique**, la Communauté d'Agglomération a déjà initié plusieurs actions sur son patrimoine, qu'elle prévoit de poursuivre et renforcer dans ses achats :

- **Ses équipements :**
  - L'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation au centre aquatique de Nautilus ;
  - L'installation d'une chaudière à bois sur le site de la Société de Transport du GrandAngoulême (STGA) ;
  - La coordination d'un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité verte avec 29 communes du territoire en 2021.
- **Son éclairage public :**
  - Le renouvellement le parc d'éclairage public afin de pouvoir diminuer les consommations en kWh par 5 (passage du parc des zones d'activités communautaires de l'agglomération en 100% LED)
  - La mise en place de l'extinction nocturne de 2h30 à 5h30.

Dans ses **activités de construction neuve, réhabilitation et exploitation des bâtiments et ouvrages d'infrastructure**, GrandAngoulême souhaite engager ou accélérer les démarches suivantes :

- Sur toutes les opérations et dès la phase de programmation, généraliser **la démarche et le référentiel E+/C-, BREEAM, CERTIVEA** pour la construction neuve et la réhabilitation ;
- Le recours systématique à **une mission Simulation Thermique Dynamique (STD)** ;
- Le recours systématique à **une expertise environnementale (seuil  $\geq 2$  M€) appuyée par un commissionnement ( $\geq 5$  M€)** en phases de conception, de réalisation voire d'exploitation pour une durée limitée ;
- La réalisation d'un **diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PEMD)<sup>4</sup>** en amont de la passation de marchés publics relatifs aux travaux de démolition ou de réhabilitation significative
- L'utilisation de **matériaux biosourcés dans des opérations pilotes de constructions** ou de réhabilitation des équipements
- Le **chiffrage des coûts d'entretien et maintenance** (identifier les dimensions minimales à chiffrer) demandé à la maîtrise d'œuvre
- La **solarisation progressive des toitures tertiaires neuves ou existantes de plus de 500 m<sup>2</sup> d'emprise au sol**, conformément aux dispositions de la loi dite « **Loi APER** ou **Loi EnR<sup>5</sup>** »

#### OBJECTIF

**Réduire l'empreinte carbone de l'Agglomération en développement des pratiques d'achat responsables et durable dans les secteurs du bâtiment et l'aménagement**

<sup>4</sup> Article 51 de la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 dite « Loi AGECE »

<sup>5</sup> Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelable

<b>ACTIONS</b>	<p>Définir et mettre en œuvre <b>le Schéma Directeur Energique Patrimonial</b></p> <p>Inciter <b>les démarches d'éco-construction et la réduction des GES dans la construction dès la phase de programmation</b></p> <p><b>Réduire la consommation énergétique des équipements et services de l'Agglomération y compris les équipements dont la gestion est déléguée</b></p> <p><b>Réduire la consommation énergétique de l'éclairage public</b></p> <p>Continuer à développer <b>l'utilisation d'énergies vertes dans les infrastructures</b></p> <p>Favoriser <b>l'usage de matériaux biosourcés</b></p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>% de marchés intégrant des mesures favorisant l'éco-construction</p> <p>% des marchés intégrant des critères liés aux énergies renouvelables</p> <p>Taux d'approvisionnement en énergie renouvelable</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 18 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 5 : DEVELOPPER LA SOBRIETE NUMERIQUE**

Le SPASER donne l'opportunité de questionner les usages et de limiter la multiplication des outils et matériels, ainsi de **réduire l'impact carbone du numérique**.

En effet, selon l'ADEME et l'ARCEP, le numérique représente aujourd'hui 3 à 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et **2,50% de l'empreinte carbone**. 80% de l'impact environnemental du numérique est lié aux matériels.

Selon le rapport d'information sénatorial « *Pour une transition numérique écologique* », les émissions en GES du numérique sont en constante évolution et pourraient représenter 6,7 % des émissions nationales.

Dans cette démarche de **réduction de l'impact carbone du numérique et de développement d'une gestion responsable de son parc informatique**, GrandAngoulême entend mener des actions pour endiguer cette hausse, notamment :

- Dresser une cartographie du système d'information ;
- Etablir un référentiel de dotation des matériels informatiques par catégorie et métiers
- Prolonger la durée de vie des équipements terminaux en priorisant le reconditionnement en interne ;
- Ajuster les équipements aux usagers pour allonger la durée de vie des équipements
- Décommissionner les serveurs obsolètes et les remplacer par des serveurs peu consommateurs d'énergie
- Former les nouveaux arrivants sur l'environnement numérique et renforcer le réseau des ambassadeurs numériques
- Intégrer un critère de réparabilité dans les marchés d'achat de matériels informatiques.

De plus, GrandAngoulême souhaite **réduire son empreinte environnementale** en limitant **ses déchets liés aux matériels informatiques**. Pour cela, l'Agglomération souhaite :

- Renforcer les partenariats avec des acteurs spécialisés en la matière notamment des prestataires de l'ESS ;
- Mener une réflexion sur le don et/ou la vente de matériels reconditionnés à des acteurs ciblés notamment à des agents de la collectivité.

<b>OBJECTIF</b>	Réduire <b>l'empreinte écologique du système d'information</b> notamment le matériel, le volume des données, la consommation des serveurs et les applications métiers
-----------------	---

<b>ACTIONS</b>	<p>Sensibiliser sur <b>les usages informatiques</b> en interne et adapter des gestes numériques éco-responsables</p> <p>Mener une réflexion sur les besoins en matériel informatique et Etablir <b>une dotation maximale</b> (par catégorie d'agents et métiers) en complément des formulaires</p> <p><b>Limitier les déchets</b> liés aux matériels informatiques en allongeant leur durée de vie et en favorisant leur renvoi dans des filières de reconditionnement</p>
----------------	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

	Définir et valider <b>une méthode de mesure de l'énergie consommée par les serveurs</b> en prenant en compte la température de la salle serveur
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de sensibilisations réalisées auprès des agents et nombre de participants</p> <p>% de matériels réutilisés/reconditionnés</p> <p>Ecart entre les données stockées avant la mise en place des actions et les données stockées fin 2024</p> <p>Nombre de serveurs arrêtés ou remplacés</p> <p>Prise en compte d'un indice de réparabilité minimale dans le(s) futur(s) accords-cadres</p>

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 20 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 6 : DEVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE LOCAL ET/OU ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Le SPASER permet de pérenniser la **politique agricole et alimentaire de GrandAngoulême** à travers son **Projet Agricole et Alimentaire Territoriale Durable (PAATD)**.

Depuis 2018, GrandAngoulême est lauréat de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation (PNA) et a choisi d'être un territoire pilote en matière de **résilience alimentaire**, qui a d'ailleurs été définie comme ligne conductrice du PAATD.

Ainsi, GrandAngoulême pilote et anime le réseau « Bien manger à l'école, c'est l'affaire de ma commune », s'engageant à s'investir dans la lutte contre la gaspillage alimentaire, l'approvisionnement locale et responsable, l'éveil alimentaire et le développement du fait maison.

Dans cette démarche, la Communauté d'Agglomération souhaite développer des pratiques exemplaires afin de répondre à trois objectifs :

- Développer l'offre en alimentation locale dans les cantines scolaires ;
- Poursuivre et dépasser les obligations fixées par la Loi EGalim tenant à intégrer 50% de produits durables, de qualité et sains dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique ;
- Respecter la saisonnalité des produits.

<b>OBJECTIF</b>	Renforcer l'approvisionnement en denrées alimentaires durables
<b>ACTIONS</b>	<p>Soutenir la <b>structuration de filières locales</b> via la commande publique</p> <p>Développer l'<b>approvisionnement en denrées alimentaires de qualité, saines et durables</b></p> <p>Promouvoir les <b>produits issus de circuits-courts</b></p> <p>Valoriser les <b>pratiques agricoles biologiques</b> et prendre en <b>compte le bien-être animal (notamment sur l'élevage et l'abattage)</b></p> <p>Définir un <b>critère de saisonnalité</b> dans les marchés de denrées alimentaires</p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de marchés et % de produits biologiques dans les marchés de denrées alimentaires</p> <p>Cible : aller au-delà des seuils imposés par la Loi EGalim</p> <p>Nombre de marchés et % de produits issus de circuits-courts dans les marchés de denrées alimentaires</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 7 : REDUIRE L'IMPACT CARBONE DES DEPLACEMENTS**

Dans le cadre de son SPASER, GrandAngoulême souhaite agir sur l'impact écologique des déplacements.

L'Agglomération porte en effet l'ambition, au travers de son **Schéma des mobilités** approuvé en décembre 2022, d'influer sur **les modes de déplacement** afin de contribuer aux objectifs environnementaux nationaux et européens.

A cet effet, 10 objectifs et un programme d'actions à 3/5 ans ont été définis par GrandAngoulême notamment pour répondre au défi de **décarboner la mobilité sur le territoire**.

A travers sa politique achat et de son Schéma de mobilités, l'Agglomération s'engage ainsi dans le développement d'alternatives et de nouveaux modes de déplacements et notamment :

- Le **renforcement de l'attractivité des transports collectifs avec des actions pour améliorer les offres en continue** : poursuite des aménagements du BHNS (phase 2), expérimentation de navettes électriques en cœur d'agglomération pour des liaisons rapides Ville Haute/Ville Basse, développement du maillage de transport collectif secondaire sur les secteurs péri-urbains, ... ;
- La définition d'une **stratégie pour une mobilité automobile décarbonée par un accompagnement des communes** dans le déploiement d'infrastructure de recharge de véhicules électriques (en articulation avec le schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques du SDEG) mais également la réalisation d'expérimentations d'autopartage et de covoiturage sur des secteurs pilotes ;
- La création de **liaisons cyclables et le renforcement des services de location de vélos** (vélos möbius, expérimentation Vélo Modalis) ;
- Le développement d'une **politique volontariste de conseil en mobilité et d'accompagnement au changement** auprès des employeurs, des établissements scolaires et du grand public ;
- La définition d'une **stratégie de verdissement de la flotte de GrandAngoulême** intégrant le parc bus et d'une stratégie sur la logistique via le projet carteclima!

Dans le cadre de l'action nationale InTerLUD, GrandAngoulême a signé **une Charte de Logistique Urbaine**, qui constitue un levier essentiel pour structurer les déplacements en milieu urbain et contribuer activement à la réduction de leur impact carbone.

En 2019, les livraisons de marchandises représentaient 49 % des émissions territoriales totales. Face à ce constat, GrandAngoulême s'engage à promouvoir **des solutions alternatives visant à accélérer la décarbonation de la logistique urbaine et des moyens de transport**. La démarche vise à encourager les fournisseurs à optimiser leurs déplacements et à adopter des modes de mobilité douce et à faibles émissions.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Promouvoir la mobilité durable sur le territoire de GrandAngoulême</b>
-----------------	---

<b>ACTIONS</b>	<b>Verdir la flotte automobile et la flotte de transports collectifs de GrandAngoulême</b> <b>Renforcer l'attractivité des services de transport collectif</b> <b>Expérimenter des solutions de voiture partagée pour les agents</b>
----------------	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

	<p><b>Acheter du biocarburant HVO</b> pour les véhicules à moteur diesel</p> <p><b>Augmenter le nombre de vélos à proposer à la location pour les agents et les usagers</b></p> <p>Accompagner le <b>déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques</b></p> <p><b>Pour les achats de fournitures :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les livraisons vertes des fournitures</li> <li>- Inciter les fournisseurs et les prestataires pour l'acquisition de véhicules propres et les inciter à l'éco-conduite</li> <li>- Réduire les fréquences de livraisons par la rationalisation et la mutualisation des commandes</li> <li>- Optimiser les flux logistiques en privilégiant notamment les livraisons en dehors des heures de pointe</li> </ul> <p><b>Pour les marchés de prestations Intellectuelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les modes de déplacement durables et décarbonés</li> </ul>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>% de véhicules faible émissions / nombre total de véhicules</p> <p>Nombre de vélos proposés à la location</p> <p>Litres de carburants propres achetés</p> <p>% de marché intégrant des critères sur l'impact carbone lié à la logistique et aux prestations intellectuelles</p> <p>% de marchés dont les livraisons reçues sont transportées principalement par des moyens décarbonés</p> <p>% des marchés de prestations intellectuelles s'effectuant par des moyens de déplacement décarbonés</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## AXE 3. REDUIRE L'IMPACT DES ACHATS SUR LA NATURE, LA BIODIVERSITE ET LA SANTE

### CHANTIER 8 : ECONOMISER ET PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

Face aux enjeux liés à l'épuisement des ressources naturelles et aux impacts potentiels de leur exploitation sur l'environnement, GrandAngoulême tend vers **une organisation plus économe de ces ressources**.

En tant que contributeur, le SPASER joue un rôle important dans la promotion des pratiques vertueuses notamment celles visant à réduire la consommation d'eau. GrandAngoulême souhaite utiliser la commande publique comme **un levier d'action pour préserver les ressources naturelles**, en mettant particulièrement l'accent sur celles liées à l'eau :

- Développer une stratégie de gestion optimisée des eaux pluviales et usées en support du Schéma Directeur d'Assainissement, dans le cadre des activités de la Direction du cycle de l'eau de Grand Angoulême et de la Société publique locale SEMEA, gestionnaire du réseau de production et de distribution d'eau potable ;
- Promouvoir des pratiques agricoles durables (agriculture de conservation, irrigation au goutte-à-goutte) dans les marchés publics de denrées ;
- Développer les clauses de valorisation/réutilisation des eaux usées traitées et des eaux non conventionnelles lorsque le marché le permet.

L'ensemble de ces mesures combinées et mises en œuvre doivent contribuer à économiser les ressources en eau et à assurer une gestion durable de cette ressource.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Assurer une gestion durable des ressources en eau dans les actes d'achats</b>
<b>ACTIONS</b>	<p><b>Faire le lien entre SPASER et Schéma Directeur d'Assainissement</b></p> <p>Promouvoir <b>l'utilisation de matériaux et techniques de construction économes en eau</b></p> <p>Installer <b>des équipements économes en économes dans les bâtiments</b> (récupérateurs d'eau, mousseurs, chasses d'eau double flux, ...)</p> <p><b>Réutiliser l'eau en sortie de station d'épuration</b> pour des usages non potables</p> <p>Promouvoir <b>la consommations de denrées alimentaires ayant une faible empreinte hydrique</b></p> <p>Privilégier <b>l'achat de vêtements certifiés et/ou non teints ou teints naturellement</b></p> <p>Développer <b>des conditions d'exécution pour optimiser les usages de l'eau dans l'aménagement urbain</b> (espaces verts)</p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	% de marchés insérant des considérations environnementales pour toute prestation ayant un impact sur l'utilisation et la qualité de l'eau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 24 | 34 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 9 : REDUIRE LES IMPACTS ECOLOGIQUES, SOCIAUX ET SANITAIRES INDUITS PAR LES ACHATS DE LA COLLECTIVITE**

La mise en œuvre d'un premier SPASER vise à instaurer une politique achat de la Communauté d'Agglomération plus durable, qui favorise **l'achat de produits et fournitures respectueux de l'environnement, économes en ressources et à faible impact écologique**, notamment :

- Les **labels de qualité environnementale**
- Les **achats issus du commerce équitable**
- Les **achats à des entreprises labélisées (LUCIE, B Corp, EPV, 1% for the Planet, ...)**

Soucieux des répercussions induites par ses achats, GrandAngoulême souhaite également modifier les pratiques au sein de l'Agglomération en développant **des comportements écoresponsables** de ses agents et les inciter à adopter **des conduites responsables en matière d'achat et de consommation**.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Assurer une consommation responsable et exemplaire</b>
<b>ACTIONS</b>	Former les services à <b>la connaissance des différents labels selon les familles de produits</b> et à leurs impacts ici et ailleurs Développer <b>le recours à des produits et des entreprises écolabellisés</b> Travailler sur les pratiques internes pour <b>limiter les achats superflus</b> Intégrer <b>un critère relatif à l'impact du produit sur la santé tant pour les utilisateurs que les usagers</b> (produits d'entretien, mobiliers, ...)
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de marchés intégrant une mesure de réduction des impacts écologiques, sociaux et sanitaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 25 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 10 : DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

Dans le cadre de son SPASER, GrandAngoulême s'engage à intégrer les principes de l'économie circulaire dans ses pratiques d'achat. Cet engagement vise à réduire la production de déchets et à privilégier les biens issus du réemploi ou du recyclage, tout en renforçant la durabilité des activités de la collectivité.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération entend réduire les déchets générés par ses achats, en valorisant notamment les propositions formulées par les fournisseurs en faveur de :

- La **fin du plastique à usage unique** ;
- La **prolongation de la durée de vie** des fournitures et matériels ;
- La **bonne gestion de la fin de vie** et des potentiels de recyclage et réutilisation ;
- La **réduction et valorisation des déchets**.

D'après le Ministère de la Transition écologique, le secteur du bâtiment génère environ 19 % des déchets produits par le BTP, soit 46 millions de tonnes par an. Afin d'encourager le tri, le recyclage et la valorisation des déchets issus de ce secteur, GrandAngoulême entreprend des démarches collaboratives avec les professionnels du bâtiment et les acteurs de l'Agglomération. Ces actions s'articulent autour de trois axes principaux :

- **Responsabiliser et sensibiliser les titulaires de marchés de travaux**, en particulier les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires en charge de la maîtrise d'œuvre ;
- **Mener une réflexion commune** sur les actions de valorisation, de recyclage et de réemploi des déchets issus des chantiers ;
- **Elaborer conjointement une charte « chantier propre »**, établissant des engagements concrets en faveur d'une gestion durable des déchets de construction.

Toujours dans **une dynamique d'éco-exemplarité**, les services de la Communauté d'Agglomération travaillent à la **recherche systématique des possibilités de réemploi** en déployant une approche adaptée à chaque nature d'achat :

- Marché de systèmes d'information (logiciels, matériels, ...)
- Marchés de fournitures dans le cadre des dispositions de la loi AGECE ;
- Marchés de travaux.

De manière générale, GrandAngoulême souhaite intégrer **un questionnement systématique sur les impacts de l'acte d'achat**, dès la définition des besoins :

1. Le besoin est-il réel ?
2. Si oui, quels sont les impacts environnementaux et sociaux de cet achat ?
3. Quelles sont les opportunités permettant de réduire ces impacts ? Quelles sont les solutions proposées par les opérateurs économiques ?

Pour encourager l'adoption de cette approche, il est nécessaire d'accompagner **le développement de nouvelles compétences en matière de définition des besoins** (approche en coût complet, définition fonctionnelle des besoins, ...). Pour ce faire, des formations dédiées seront proposées aux agents afin de les sensibiliser sur les avantages environnementaux et économiques de ces pratiques.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>
-----------------	---

<b>ACTIONS</b>	<b>Favoriser les démarches d'écoconception</b>
----------------	--

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie  
016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 23/12/2024  
Publication : 24/12/2024

	<p>Anticiper <b>la production des déchets générés</b> par l'objet du marché</p> <p>Supprimer l'utilisation des contenants à usage unique (plateaux repas par exemple)</p> <p>Renforcer la démarche de <b>chantiers propres + gestion déchets</b></p> <p>Assurer <b>un suivi quant à la gestion des déchets dans l'exécution des marchés</b></p> <p>Systématiser <b>la visite sur site des entreprises lors de la sélection des offres</b> (domaine recyclage des déchets)</p> <p>Structurer <b>une démarche de réemploi</b></p> <p>Promouvoir <b>des produits reconditionnés, réemployables et recyclés</b></p> <p>Développer le recours au <b>critère « coût complet »</b></p> <p>Exiger <b>des indices de performance et de réparabilité</b> dans les achats concernés</p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de marchés intégrant des considérations liées à la réduction et la valorisation des déchets</p> <p>% de marchés ciblés intégrant les enjeux de réemploi et réparabilité / Nombre total de marchés</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 27 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## AXE 4. DEVELOPPER L'INCLUSION DANS LES MARCHES

### CHANTIER 11 : RENFORCER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

La formalisation d'un SPASER donne l'opportunité d'**adapter le politique achat de la Communauté d'Agglomération** aux enjeux sociétaux et plus particulièrement à ceux relatifs à l'insertion et l'emploi. Pour lesquels, GrandAngoulême est porteur du **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**, en proposant avec ses partenaires de l'emploi et de l'insertion une aide individualisée et de proximité pour les demandeurs d'emplois et favoriser leur retour à l'emploi.

La **Charte pour la promotion de l'emploi et de l'insertion** a également été renouvelée. Cette charte encourage les signataires à faire de la commande publique un outil favorisant l'accès à l'emploi durable des personnes qui en sont les plus éloignés.

Un **Guide des référents emploi et insertion** pour chaque commune, membre de la Communauté d'Agglomération, a été élaboré pour répondre à certains des enjeux de la feuille de route en faveur de l'emploi et de l'insertion. Ces référents ont pour fonction d'être les interlocuteurs privilégiés de la commune pour toutes les questions relatives à l'emploi et l'insertion.

Aussi, GrandAngoulême dédie un temps agent (service ESS emploi insertion) pour l'intégration des clauses sociales dans la commande publique, et cofinance la plateforme départementale des clauses sociales afin de disposer des services de **facilitateurs** de clauses sociales. Ces derniers font le lien avec les entreprises et construisent des parcours d'emploi et de formation afin que les bénéficiaires puissent accéder à l'emploi durable.

A ce jour, **plus de 18 000 heures d'insertion sont réalisées par an**, à destination de plus de 70 bénéficiaires pour les achats des signataires de la Charte.

GrandAngoulême, dans cette dynamique de l'emploi pour tous, entend utiliser la commande publique comme levier d'insertion professionnelle en renforçant ses actions en faveur de l'emploi et en visant la diversification des publics :

- Favoriser l'accès à l'emploi d'un public varié (demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, travailleurs handicapés, ...) par des clauses d'insertion dans les marchés ;
- Valoriser les propositions des candidats intégrant des démarches de qualification des bénéficiaires (contrats en alternance, en apprentissage, ...)

A titre d'exemple, sur le chantier de la phase 1 du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) clôturée en 2019, plus de 30 000 heures ont été réalisées par des demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, jeunes de -26 ans en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH) ou des personnes en situation de handicap.

Tout l'enjeu est donc d'identifier et construire des consultations adaptées à leur champ d'intervention afin de promouvoir l'insertion et l'inclusion.

#### OBJECTIF

Utiliser la commande publique comme un levier pour soutenir l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle

#### ACTIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

Développer les clauses d'insertion dans les marchés de travaux (100%), de services d'entretien (25%) et de prestations intellectuelles (10%)

	<p>Insérer un critère qualitatif en matière d'insertion des publics valorisant l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et les embauches directes (CDI, CDD)</p> <p>Diversification des publics (jeunes sans qualification, seniors, personnes en situation de handicap)</p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	% de marchés ciblés intégrant des actions en faveur de l'emploi / Nombre total de marchés

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 29 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 12 : DEVELOPPER DES MESURES EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMME/HOMME**

Dans la continuité de sa **Charte pour l'égalité professionnelle contre les discriminations**, adoptée en 2012, le SPASER est l'occasion pour GrandAngoulême de rappeler son **engagement en faveur de l'égalité femme/homme**.

Dans cette dynamique, GrandAngoulême souhaite intégrer cet engagement dans son SPASER, en cohérence avec l'action locale, qui se traduit par plusieurs mesures :

1. **L'étude des intentions d'achat** et le ciblage des marchés à potentiel :
  - Possibilité d'adapter les cahiers des charges pour mieux prendre en compte les enjeux de mixité ;
  - Possibilité d'adapter les conditions d'exécution du marché ;
  - S'assurer de la bonne prise en compte des enjeux de chaque public et bénéficiaire en matière de clause sociale.
2. Le développement de **réalisation de prestations de nettoyage en journée** afin de garantir un meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle et pallier les horaires dits « atypiques », dans un secteur majoritairement féminin.
3. L'inscription dans les **marchés de fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) et de vêtements de travail** de la prise en compte de **différentes morphologies**.
4. La déclinaison des enjeux d'égalité dans les **marchés de travaux en favorisant les bases vie pouvant accueillir un public féminin** (mise à disposition de blocs sanitaires et de vestiaires dédiés aux employées).
5. L'accompagnement des entreprises, en phase d'exécution des marchés sur 5 dimensions :
  - l'écart de rémunération femmes-hommes ;
  - l'écart dans les augmentations annuelles ;
  - l'écart dans les promotions ;
  - les augmentations au retour de congé maternité ;
  - la présence de femmes parmi les plus hauts salaires de l'entreprise.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Utiliser la commande publique comme un levier pour assurer l'égalité femme/homme</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>Intégrer ces enjeux dans la rédaction des cahiers des charges</b> <b>Valoriser les candidats déployant de bonnes pratiques</b> en matière d'égalité femmes/hommes <b>Intégrer ces exigences dans les conditions d'exécution du marché</b>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	% marchés conclus avec une mesure en faveur de l'égalité femme/homme / Nombre total de marchés

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 31 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## **CHANTIER 13 : DEVELOPPER LES MARCHES RESERVES ET LES RELATIONS AVEC LES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)**

GrandAngoulême s'engage à orienter et de **réserver une part de sa commande publique aux secteurs du handicap et de l'insertion**. Cet engagement vise à inciter les opérateurs économiques à adopter des pratiques inclusives, lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité dans leurs pratiques d'employeurs.

Pour faciliter **l'accès à sa commande publique à l'ensemble des acteurs du territoire** notamment ceux œuvrant dans le domaine social, la Communauté d'Agglomération souhaite développer des stratégies ciblées en faveur des structures suivantes :

- L'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)
- Les Etablissements d'Accompagnement par le Travail (ESAT, entreprises adaptées)

Dans cette perspective, GrandAngoulême entend renforcer ses relations avec ces acteurs afin d'accroître l'impact social et économique de la commande publique. A cet effet, un **répertoire des structures inclusives du territoire a été réalisé** pour faciliter leur identification et collaboration.

En tant qu'**acteur clé du développement économique local**, GrandAngoulême souhaite créer une synergie entre l'achat public avec l'ESS. A cet effet, **des temps d'échanges réguliers par domaine d'achat**, seront formalisés afin de favoriser la collaboration entre les parties prenantes et de structurer un écosystème social et économique plus intégré et cohérent.

Enfin, la formalisation du SPASER constitue une opportunité pour GrandAngoulême **de consolider son engagement envers des projets solidaires et innovants portés par l'ESS**, tout en valorisant les initiatives exemplaires dans ce domaine.

<b>OBJECTIF</b>	<b>Faciliter l'accès des structures sociale à la commande publique et créer un écosystème intégré</b>
<b>ACTIONS</b>	<p>Réserver des marchés aux <b>Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)</b> et aux structures d'<b>insertion des personnes en situation de handicap (ESAT/EA)</b></p> <p>Communiquer auprès des services et tenir à jour <b>le répertoire des structures inclusives du territoire</b></p> <p>Augmenter les marchés dans les <b>domaines ciblés et accessibles aux acteurs de l'ESS</b></p> <p>Poursuivre <b>le soutien des entreprises de l'ESS</b> par la valorisation, sensibilisation et formation (Mettre à jour <b>le répertoire des structures inclusives du territoire</b>)</p> <p>Créer <b>des temps de rencontres par domaine d'achat</b> avec les acteurs de l'ESS concernés</p>
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Toutes les directions de l'agglomération
<b>INDICATEURS</b>	<p>% marchés réservés à des SIAE/ESAT</p> <p>% marchés ciblés intégrant les enjeux de l'ESS / Nombre total de marchés</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

PROJET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 33 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024

## IV. UN SPASER SUIVI

Toujours dans une démarche collective et responsable, GrandAngoulême souhaite mettre en place une instance de gouvernance afin de :

- Développer une gouvernance élargie impliquant l'ensemble des acteurs
- Développer les moyens de coordination, d'animation et d'accompagnement technique
- Développer l'expertise et les outils communs

Ainsi, un comité de pilotage sera constitué, composé d'élus, de directions opérationnelles et de fonctions supports et se réunira une fois par an. La réunion de ce comité permettra de valider le ciblage des dossiers à forts enjeux, définir les stratégies d'achats, évaluer la mise en œuvre du SPASER et également, identifier les pistes d'amélioration.

Pour que ce schéma participe pleinement à la transition écologique et soit cela un véritable outil d'application de la stratégie d'achat responsable, des indicateurs de suivi ont été identifiés pour chaque chantier. Ils feront l'objet d'un suivi régulier et permettront d'alimenter le comité de pilotage ainsi que les échanges avec les partenaires institutionnels et économiques.

<b>ACTIONS</b>	<b>Créer une gouvernance dédiée « Achat Responsable » au SPASER</b> Mettre en place <b>des indicateurs de suivi</b> Instituer <b>un bilan annuel des indicateurs</b> , identifiant les objectifs atteints et à atteindre, les suggestions et les pistes d'amélioration. Un bilan qui accompagnera la réalisation des rapports DD annuels et les futurs budgets vert
<b>PILOTE</b>	Direction de la Commande publique et des achats
<b>ACTEURS</b>	Comité de pilotage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_240-DE

p. 34 | 34

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 24/12/2024